

# Ma retraite : quand et comment ?

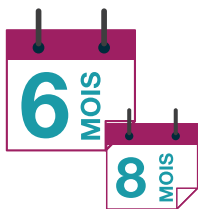


*Pour mon dossier retraite,  
j'anticipe !*

*C'est l'assurance d'un passage à la retraite  
sans interruption de ressources*

# La retraite n'est pas automatique, je dois en faire la demande

## Quand ?



**6 mois** avant ma date de départ souhaitée si j'envisage un départ à l'âge légal ou après

**8 mois** avant, je demande mon attestation pour carrière longue si j'envisage un départ en retraite anticipée

## Pourquoi ?

Une durée moyenne de **4 mois** est nécessaire pour traiter un dossier retraite, d'où la nécessité d'anticiper vos démarches.

## Comment ?

**En ligne** *c'est rapide, facile, sécurisé*

Je me connecte à mon espace personnel sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) pour accéder au service et j'envoie mes pièces justificatives en ligne directement par scan ou smartphone, **sans délais, sans déplacement.**



A noter :

Je peux aussi effectuer ma demande par courrier. Pour cela, je télécharge un formulaire de demande de retraite personnelle sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) ou le demande au 39 60 (service 0,06€/ min + prix d'un appel) ou au 09 71 10 39 60 (pour les appels depuis l'étranger, une box ou un mobile).

Puis, j'envoie ma demande **datée et signée**, accompagnée de toutes les **pièces justificatives** demandées (les pièces obligatoires sont indiquées dans la notice accompagnant la demande de retraite) à ma caisse de retraite régionale.